

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1455/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 72-1455/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
14 octobre 1972

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1972

Date du numéro
25 octobre 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Djibril Hassan Riale est autorisé à exercer le commerce des boissons, licence de 1er classe, au bar-restaurant sis 45, rue Soleillet à Djibouti.